

Règlement de participation

Osez le PARI de la recherche et de l'innovation en mutualité avec la Fondation de l'Avenir et la Mutualité Française !

*Participez à la 3^{ème} édition du **Prix Avenir Recherche Innovation**, un événement national qui permet à toutes les structures du réseau des établissements mutualistes, les SSAM, d'exposer simultanément leur volonté, leur engagement et leur capacité à innover.*

LE PARI – QU’EST-CE QUE C’EST ?

La Fondation de l’Avenir et la Fédération Nationale de la Mutualité Française ont créé en 2017 le PARI, Prix Avenir Recherche Innovation ouvert à tous les établissements mutualistes. Pour sa première édition, le 23 janvier 2019, il était réservé seulement aux adhérents du Groupement Hospitalier mutualiste, le GHMF. En 2024, il s’adresse à l’ensemble des établissements mutualistes.

Ce prix, remis lors d’une journée dédiée à la recherche et l’innovation en Mutualité, est un événement qui donne à tous les établissements participants la possibilité de valoriser une initiative interne phare en matière de recherche et d’innovation. Cette valorisation repose sur une dotation et une communication.

POURQUOI LE PARI ?

Le PARI permet à chaque établissement participant de décliner une dynamique de communication autour de la recherche et de l’innovation.

- Celle-ci peut être à usage interne pour informer les acteurs sur les possibilités et les bénéfices de telles initiatives et les encourager ;
- Elle peut s’ouvrir aux réseaux de collaboration de l’établissement pour établir ou conforter des liens ;
- L’établissement peut en faire un événement de communication en direction des média locaux.

La Fondation de l’Avenir et la Fédération Nationale de la Mutualité Française s’engagent à fournir des modèles types et surtout à porter une communication nationale mettant en avant la qualité et l’innovation tant médicale qu’organisationnelle.

Ce mouvement associe une démarche de proximité au plus près des acteurs concernés et une caisse de résonance nationale permettant de singulariser et de différencier l’offre de soin et d’accompagnement mutualiste.

COMMENT PARTICIPER ?

Le prix est ouvert à tous professionnels ou toute équipe exerçant au sein d’un établissement mutualiste (hospitalisation ou premier recours, personnes âgées, personnes en situation de handicap, petite enfance).

Il récompense des projets de recherche ou d’innovation proposant de nouvelles solutions de prise en charge des patients, des familles ou des aidants, de nouveaux modes d’organisation des soins ou de nouveaux dispositifs d’accompagnement, incluant l’accessibilité à la prévention et aux soins.

CONDITIONS REQUISES

- Relever d'une union mutualiste ou d'une mutuelle
- Compléter le bulletin de participation et soumettre la candidature entrant dans les critères d'éligibilité et validée par l'instance ad hoc de votre établissement au plus tard le 6 juin 2024
- Désigner un contact opérationnel avec les organisateurs
- Communiquer au sein de son établissement l'existence du PARI (avant, pendant, après)
- Organiser un événement autour de la remise du prix
- Remettre le prix à la date prévue

DOTATION ET REMISE DU PRIX

Le montant du prix est de 1 000 €. Un seul prix sera remis par établissement, jusqu'à 15 prix pourront être remis.

Parmi les candidats, le Jury se laissera la possibilité de remettre un Grand Prix de 5000 €.

L'ensemble des lauréats recevront leur prix au mois d'Octobre-Novembre 2024 en présence des organisateurs locaux et de représentants de la Fondation de l'Avenir et/ou de la Mutualité Française.

CONTACTS ET CALENDRIER

Pour toutes informations complémentaires, merci de nous adresser un mail à l'adresse riis@fondationdelavenir.org

Calendrier de l'opération

- **Envoi du règlement de participation et du dossier type de candidature** 21 mars 2024
- **Retour des dossiers de candidature** 6 juin 2024
- **Désignation des lauréats** 11 juillet 2024
- **Remise des prix** Octobre-Novembre 2024